

Exposition le 16 Février 1861.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'acte
Cadeau est terminé; je vais le faire enregistrer
aujourd'hui. Vous pouvez venir à Exposition pour
payer une partie des bordereaux de 22 au 23 de
comptant. A cette époque je pense que tous les
Bordereaux ou du moins la grande partie se-
ront payés et enregistrés. Le montant de chaque
mandement au bordereau porte intérêt depuis le
21 janvier dernier; mais aussi on admettra du
prix de votre adjudication 769^{fr}.20, ce qui fait que
vous avez à payer en capital — 20530.80^{fr}

Voici les noms des créanciers à qui vous devez payer:
1^{er} à Marie Anne Bon veuve Domergue d'Espinasse ou
à ses héritiers — 2909.59^{fr}

Sur ce total on me remise celle de 712.79 pour
payer ordre ou autres frais

2^e à Jean Baptiste Domergue d'Espinasse — 6.41.4

3^e à Marie Cordet et François Calmel mariés — 228.22

4^e Aux enfants mineurs de J^{re} Etienne Cordet — 1999.47

à reporter

17078.69

raporter	17078.69
8 ^e au r. Joseph Delfan mair	141.31
9 ^e a Marie Anne Lucie Recouba	250.72
10 ^e a Marie Pélissier de Chamville	1371.32
11 ^e a Jean Guillard d'Orléans	132.37
12 ^e a Pierre Jean Albouy de Vankole	707.96
13 ^e a Marie Jean Testu de St Germain	202.88
14 ^e a Jules Barthélemy de Montpelier	311.75
15 ^e a M. Beltrien cat	136.50
16 ^e a Joseph Cambournac de Paris	197.30
Total égal:	20530.80

celles sommes, comme je vous l'ai dit, portées à la
 date du 21 janvier dernier, époque à laquelle la
 dite c^{te} de Trévise s'est close.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur.

A. Burginière, avocat

P. S. Lesdites créances n'ont pas été entièrement

payées: il manque plus de deux mille francs.

A. B.



10/10/18

Monsieur Blane docteur-médecin
à Calhaguet
par Sainte-Genève

